



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA CORRÈZE

Créer, gérer et développer
votre association



Année 2018, n°1

Janvier 2018

Lettre d'information associations 19

Edito

L'année 2018 qui éclot, avec la première « lettre d'information de la vie associative » de la Corrèze, est pour moi l'occasion de rappeler mon attachement aux associations et à leurs actions. Celles-ci sont essentielles à la cohésion de la société française, et en particulier au vivre-ensemble du département.

Le monde associatif a de nombreuses vertus, et c'est pour accompagner le déploiement de celles-ci que la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations facilite leur création : « Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable ». État et associations sont complémentaires pour permettre aux hommes et aux femmes d'un territoire de vivre ensemble, et c'est naturellement que les deux se soutiennent et s'appuient dans le département.

Le monde associatif est créateur de liens, vecteur d'éducation populaire, formateur de citoyens prenant part au débat public. Il est aussi un lieu d'émancipation sociale car, en son sein, chacun peut accéder aux responsabilités selon son engagement et ses talents.

En Corrèze, les associations ont un rôle singulier. Elles participent, de

fait, au maintien des populations, notamment dans les zones les plus rurales, et créent une richesse à la fois humaine, et économique – l'emploi associatif représente 11,6% de l'emploi privé en Corrèze.

Toutefois, je suis conscient que le monde associatif rencontre d'importantes difficultés.

La multiplicité des règles que doivent respecter les acteurs sociaux justifie leur accompagnement par les services de l'État et les associations porteuses de CRIB ou DLA. Il s'agit d'aider à la fois à se repérer dans ce que d'aucuns qualifient parfois de « maquis » légal et réglementaire, et de permettre aux acteurs de construire leur vision de l'avenir autour de projets de développement.

Je ne passerai pas sous silence les problèmes financiers qu'elles peuvent rencontrer, que les associations classent comme deuxième sujet d'importance après l'épineuse question du renouvellement des dirigeants bénévoles. La conscience de l'État de ces difficultés dirige son action.

En Corrèze en 2017, 3 793 256 € ont été attribués par la DDCSPP à l'action sociale et associative. Même, le gouvernement a pris des mesures visant à pérenniser le soutien aux associations, reconnaissant ainsi leur rôle crucial dans notre société.

Je fais le vœu que cette parution trimestrielle, à l'initiative des services de l'État, vous apporte toutes les informations utiles à la vie de votre association.

Je n'oublie évidemment pas qu'au centre de toutes ces associations, il y a des personnes, souvent anonymes, souvent discrètes, qui chaque jour donnent de leur temps pour les autres. Ce sont elles qui permettent à nos 6000 associations de prospérer, et c'est donc à elles que vont d'abord mes remerciements.

J'assure le monde associatif corrézien de tout mon soutien et de mon écoute face aux problèmes qu'il pourrait rencontrer. Je souhaite enfin, aux bénévoles, aux salariés, aux membres, une année 2018 pleine de projets et de réussites pour notre département.

Bertrand Gaume

Préfet de la Corrèze

Sommaire :

Edito

1 Actualités de la vie associative

2 Informations utiles

3 Formation Associations

4 Focus Associations

5 Flash DDCSPP19

1- Actualités de la vie associative

Le 7 Novembre 2017 Réunion des financeurs et accompagnateurs des associations :

Le Préfet de la Corrèze a souhaité approfondir la réflexion concernant les évolutions qui impactent le monde associatif. Les financeurs et accompagnateurs des associations en Corrèze ont exprimé une relative confiance dans les modèles socio économiques retenus tout en attirant l'attention sur les associations les plus fragiles, qui ont entre 3 et 10 salariés.

Le 9 novembre 2017 Mesures annoncées par le Premier Ministre :

Le secteur associatif va bénéficier de plusieurs réformes fiscales engagées par le Gouvernement pour 2018 :

- 67,6 M€ seront consacrés au développement de la vie associative, soit 5,8 M€ de plus qu'en 2017.
- Les crédits consacrés au service civique en 2018 seront en hausse de 16 % pour atteindre 150 000 jeunes en service civique.
- Le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) sera maintenu en 2018 et en 2019, (500 M€) pour les associations.
- 2019 : dispositif « zéro charges » pour les salariés au SMIC, qui représente une baisse du coût du travail : 150 € par mois.
- 25 M€ supplémentaires ont été affectés au Fonds pour le Développement de la Vie Associative suite à la suppression de la réserve parlementaire. A ce jour, nous ignorons le mode d'attribution de ces crédits . A suivre dans le prochain numéro.

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

Ce fonds doté à parité par l'Etat (DRJSCS Nouvelle Aquitaine) et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine soutient les programmes de formation des bénévoles mis en place par les associations.

En 2018 le dépôt des dossiers est avancé par rapport aux deux années précédentes. Il devra se faire courant mars (n'hésitez pas à vous renseigner début 2018).

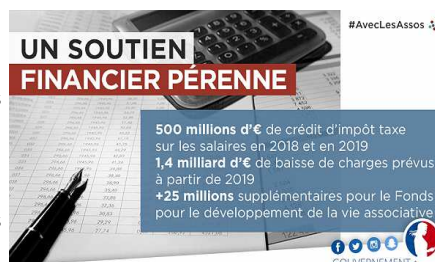
Pour y prétendre :

Les formations doivent obligatoirement :

- être collectives et s'adresser à des bénévoles, adhérents ou non de l'association (ouvertes à tous bénévoles de la région Nouvelle-Aquitaine),
- être gratuites pour les bénévoles (si des coûts sont facturés, ils doivent correspondre au prix des prestations accessoires à la formation repas, nuitées, ...).
- être explicitées avec les objectifs, la priorité sollicitée, les contenus et programmes pédagogiques, les modalités (lieu, nombre et durée), le public visé ainsi que l'identification du formateur (nom, qualifications et organisme),
- être hiérarchisées et présentées par ordre d'importance pour l'association (dans l'annexe 3).

Ne sont pas éligibles :

- les formations qualifiantes: BAFA, BAFD, PSC 1, AFPS... ; celles en lien avec les contrats de volontariat tels les services civiques,
- les réunions des instances statutaires (conseil d'administration, assemblée générale),
- les formations à destination des salariés d'association, des personnes bénéficiaires de contrat d'engagement éducatif (relevant de l'action sociale et des familles) ou exclusivement à destination de bénévoles extérieurs à l'association demandeuse.



La MAIA

En Corrèze, la MAIA est reconstituée depuis le 20 juin 2017.

Quoi ? MAIA : Mission d'accueil et d'information des associations

Elle regroupe les « correspondants associations » des différentes administrations.

Pourquoi ?

Les associations ont dans leur fonctionnement de multiples contacts avec différentes administrations (DDCSPP, DIRECCTE, DGFIP). Il était utile de « personnaliser » ces contacts et de rendre l'accès des associations aux administrations plus facile, pour une meilleure prise en compte de la diversité associative et de son fonctionnement multiple.

Vos contacts

DGFIP : M. Coly 05 55 20 50 24 patrick.coly@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECCTE : Mme Mallet 05 87 50 44 12 agnes.mallet@direccte.gouv.fr

DSDEN : Mme Leygnac 05 87 01 20 64 josiane.levygnac@ac-limoges.fr

DDCSPP : Mme Vignal 05 87 01 91 01 bernadette.vignal@correze.gouv.fr

Greffes des associations : formalités de création, modification, dissolution

Préfecture : Mme Madur 05 55 20 55 69 marie-josee.madur@correze.gouv.fr

Sous-préfecture de Brive : 05 55 17 79 54 sp-brive@correze.gouv.fr

Sous-préfecture d'Ussel : 05 55 72 12 64 sp-ussel@correze.gouv.fr

2- Informations utiles

L'essentiel de la vie associative en Corrèze

Editée par « Recherches et Solidarités », à partir de résultats d'enquêtes et de travaux sur les différentes thématiques propres à la vie associative, par un réseau d'experts et d'universitaires, au service des acteurs de la solidarité.

Extraits :

Dans le département, le rythme des créations est proche de celui observé au plan national. Il est plus soutenu en 2014-2015, année record pour cette période.

Dans la période 2011-2016, l'augmentation des effectifs salariés a été de 0,2% dans le secteur associatif, alors qu'il a reculé de 2,9% dans l'ensemble du secteur privé.

Et bien d'autres chiffres qui permettront d'étayer les réflexions internes des associations.

En 2017 :
625 associations
6 955 salariés



<https://recherches-solidarites.org>

Les Dynamiques Associatives en Nouvelle Aquitaine (rapport du CESER 2017)

8 enjeux :

L'affirmation d'un droit et sa reconnaissance
La connaissance du fait associatif en nouvelle aquitaine
L'anticipation des mutations de la société
Dialogue civil et cadre d'engagements réciproques entre pouvoirs publics et associations

La citoyenneté active par le bénévolat
La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
La sécurisation des financements publics et la diversification des financements privés.
La structuration et l'innovation sociales territoriales par la mutualisation et la coopération



<http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/presentation-rapport-association-ceser-nouvelle-aquitaine/>

3- Formations Dirigeants Associations en Corrèze (ouvert à tous)

Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)

FAL

contact : vieassociative@fal19.fr

☎ 05-55-26-74-29

18 janvier	salle de formation	Argentat	Réaliser un tract / une affiche
8 février	salle de réunion	Tulle	Comptabilité associative
01 mars	salle du pôle culturel	Vigeois	rôle et assurance
23 avril	local associatif du MLAP cité du Rabel	Egletons	Communiquer sur les réseaux sociaux
28 mai	Salle polyvalente	Ussel	Formation informatique pack office

Profession Sport (et CDOS)

contact : professionsport@wanadoo.fr

☎ 05-55-20-87-12

22 janvier	Maison des sports	Tulle	la fonction employeur
29 janvier	Maison des sports	Tulle	rôle et responsabilité des éducateurs
5 Février	Maison des sports	Laguenne	Marche nordique

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Le DLA Corrèze organise tout au long de l'année des accompagnements collectifs et semi-collectifs.

Les collectifs

Les accompagnements collectifs se déroulent sur 3 sessions (Brive, Tulle et Ussel) de 2h30 à 3h chacune. Ils sont ouverts à toutes les structures corréziennes du champ de l'ESS, associations et autres, ainsi qu'aux partenaires institutionnels du DLA.

Le déroulé de l'action s'articule autour de 3 axes :

- Une présentation détaillée de la thématique par le prestataire retenu,
- Une séance de questions/réponses avec la salle,
- Un moment d'échanges informels.

Une documentation générale est remise à l'ensemble des participants.

Les semi-collectifs

Les accompagnements semi - collectifs se déroulent généralement sur 3 jours (dont 1 à 1,5 jrs en collectif). Un ciblage préalable de structure est effectué par le DLA au sein des structures ayant bénéficié d'un diagnostic.

Le déroulé de l'action s'articule autour de 4 axes :

- Une présentation détaillée de la thématique par le prestataire retenu,
- Une séance de questions/réponses en collectif (1 à 2 RDV d'individualisation).
- La conception d'un outillage individuel afférent à la thématique
- La rédaction d'un rapport individuel de synthèse.

Une documentation générale est remise à l'ensemble des participants.

Exemples de thématiques abordées :

Stratégie consolidation emploi -Comptabilité et social - Comptabilité et gestion - Montage de budget prévisionnel - Engagement citoyen...

Nos programmes sont disponibles sur notre site : dlacorreze.org

**Contacts : Mylène Vant ou Anaël Gabersek
05.55.26.92.21
dlacorreze@mission-locale-tulle.fr**

4- Focus *une association en Corrèze* « les femmes à barbe »



Association créée le 20 janvier 2017 (Siège : Uzerche).

Objet : promouvoir et créer des activités sociales et culturelles en limousin comme :
Evénements artistiques, concerts, accueil d'artistes et de public, pédagogie, événements festifs ...

Semaine *street art* du 20 au 25 septembre 2017

Participation des scolaires et de graffeurs nationaux et internationaux
50 bénévoles—1500 visiteurs

N'hésitez pas à aller voir Accès libre à la papeterie d'Uzerche

(bâtiment du fond)

Contact : lfab.asso@gmail.com



FLASH

5- Flash DDCSPP

Accueillir des jeunes en Service Civique

le Service Civique , c'est quoi ?

- Un engagement volontaire de 8 mois en moyenne au service de l'intérêt général
- Une expérience unique ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme et de qualification
- D'une durée hebdomadaire de 24h minimum au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité, d'un office public HLM ...
- Indemnisé 580 € par mois



Pour tous renseignements
DDCSPP 19
Mme Deveau
Téléphone : 05 87 01 90 97
martine.deveau@correze.gouv.fr
Mme Ines : 05 87 01 90 87
katell.ines@correze.gouv.fr

Mois de Mars 2018 « Sportez-vous bien les filles »

Mixité et diversification des pratiques sportives

Le sport est un formidable outil
d'éducation et d'intégration sociale.

Aujourd'hui encore, on observe que les filles sont bien moins nombreuses que les garçons à pratiquer un sport. En cause, les stéréotypes « sexués » qui continuent d'influencer fortement les pratiques sportives. Un garçon sur 4 joue au foot contre seulement 4 % des filles, et 1 fille sur 4 pratique la danse contre 1 % des garçons !

La DDCSPP soutient les clubs et associations qui œuvrent en faveur de la lutte contre les discriminations et de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre des manifestations autour du 8 mars, **journée internationale des droits des femmes**, des animations autour de la natation, de la boxe, du VTT et autres sports collectifs... vont avoir lieu dans divers endroits de la Corrèze afin d'encourager la mixité et la diversification des pratiques sportives. Une communication sur les clubs partenaires, les dates et lieux sera diffusée en début d'année 2018



Pour tous renseignements
DDCSPP 19
Mme Chastré
Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
Téléphone : 05 87 01 90 95
anne-marie.chastre@correze.gouv.fr

